

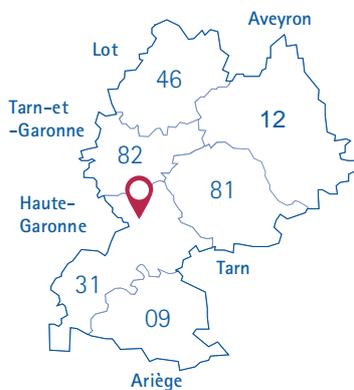
BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Toulouse



**Fabienne
BILLET-YDIER**

Présidente du tribunal
administratif de Toulouse



Effectifs de la juridiction :

78

personnes dont :

30

magistrates
et magistrats

48

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

L'activité du tribunal administratif de Toulouse a été soutenue en 2024 : il a été saisi de 8 000 recours, soit 3 % de plus qu'en 2023. Parallèlement, 7 700 affaires ont été jugées, chiffres comparables à l'année 2023.

Les contentieux relatifs aux ressortissants étrangers et sociaux ont représenté respectivement 33 % et 13 % de l'activité du tribunal. Le contentieux social qui recouvre, au-delà des aides sociales, les litiges concernant les indemnités de chômage et le logement, a connu une augmentation de 11 % par rapport à 2023 et même de 50 % pour le droit au logement opposable. Pour la première fois, le tribunal a enregistré plus de 1 000 dossiers en un an pour ces deux types d'affaires en lien avec un accroissement de la demande d'aide sociale, de logement et d'hébergement d'urgence.

L'urbanisme et l'environnement continuent d'être des thèmes sensibles dans les six départements du ressort du tribunal, qui compte de grandes agglomérations en forte croissance comme de nombreuses villes moyennes, villages, sites et paysages remarquables. 8 % des affaires ont porté sur ces questions, ce qui a amené le tribunal à juger des affaires à forts enjeux : plans locaux d'urbanisme, plans de prévention des risques, autoroute A69, ligne à grande vitesse Bordeaux-Toulouse, protection d'espèces menacées, etc.

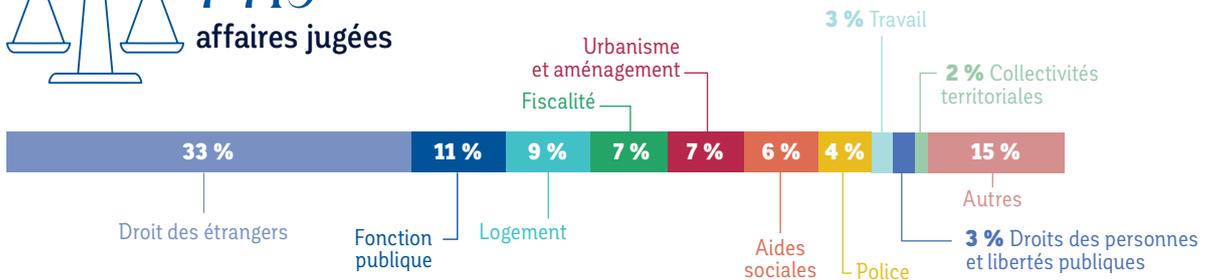
Les contentieux de la fonction publique et fiscaux représentent respectivement 11 % et 7 % des requêtes enregistrées en 2024.

Le tribunal a poursuivi sa recherche de solutions amiables entre les citoyens et les administrations, en développant la médiation. 54 médiations ont été initiées par le tribunal, soit 50 % de plus qu'en 2023 et un colloque a été organisé le 8 octobre 2024 au tribunal pour sensibiliser les collectivités territoriales à l'intérêt du recours à ce mode alternatif de règlement des litiges

2024 en chiffres



7 719
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



907

affaires jugées en urgence (référés)

-4 % par rapport à 2023



11 mois et 22 jours

de délai moyen de jugement

+16 jours par rapport à 2023

80,9 %

des recours déposés par téléprocédure



37,7 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



83,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



52

médiations engagées
38 % de taux de réussite